

**DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE**

**ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON**

**EPIC Tourisme
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse**

EB/XF/FQP/VBG

N° 22-01

Nombre de Délégués
en exercice 21
Nombre de Délégués
présents 12
Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à seize heures et trente minutes, le comité directeur de l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Éric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AIMADIEU, BAYON DE NOYER, BRUXELLE, CANDAU, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, FERMANIAN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MERIGAUD, PHILIP.

ABSENTS EXCUSE : : Mesdames et Messieurs CLEMENT, DE ALMEIDA, EGOYAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD, GONZALVEZ, MATHIEU, WEGVIN-RIVOIRE.

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code du Tourisme et notamment les articles L.133-2, [R.133-10](#) et [R.133-13](#)

Vu la Convention Collective des Organismes de Tourisme du 05 février 1996 – IDCC 1909 applicable au sein de l'établissement EPIC « Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse » aux salariés de droit privé,

Vu la délibération 20-13 de l'EPIC « Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse » arrêtant le tableau des effectifs nécessaire au fonctionnement de ses services.

Il appartient au Comité Directeur de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de ses services.

Le tableau des effectifs constitue la limite haute des recrutements que peut effectuer le directeur de l'EPIC, sous réserves des crédits budgétaires.

Il est précisé que le poste de directeur a un statut particulier. Il s'agit d'un agent public non titulaire de la fonction publique territoriale. Il dispose d'un contrat de droit public de 3 ans renouvelable une fois. Les autres personnels, sont des agents sous contrats de droit privé ou d'agents publics mis à disposition.

Le tableau des effectifs identifie également les emplois saisonniers que l'Office de Tourisme prévoit de recruter.

Il est précisé que le recours aux personnels stagiaires et sous contrat d'apprentissage ne figurent pas au tableau des effectifs.

Compte tenu des mouvements de personnels et des évolutions de carrières survenus depuis la délibération n°20-13, établissant le précédent tableau des effectifs, il appartient au Comité de Direction d'approuver le tableau des effectifs comme suit :

Tableau des effectifs au 17 février 2022

Emplois	Echelon ou Grade	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires		
		(1) TC	(2) TNC	Total	Agents Titulaires	Agents Non Titulaires	Total
<u>Cadre</u>				3			2
- Directeur	A	1				1	
- Directeur Adjoint	3	1				1	
- Manager Marketing, Communication et événementiel	3	1					
<u>Agent de maîtrise</u>				2			2
- Manager Accueil du Public	2	1				1	
- Responsable qualité	2	1				1	
<u>Employés</u>	1	5	6	11		10	10
Emplois non permanents	1		8	8		-	8

- (1) TC = Temps complet / (2) TNC = Temps Non complet

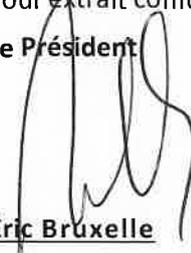
**Le Comité Directeur,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,**

- **Approuve** le tableau des effectifs au 17 février 2022,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la déclaration de vacance de poste
- **Autorise** le directeur à procéder aux recrutements des emplois permanents et non permanents identifiés au tableau des effectifs dans la limite du cadre budgétaire 2022.
- **Autorise** le directeur à procéder aux revalorisations salariales dans le respect de la grille de classification définie par la Convention Collective des Organismes de Tourisme, dans la limite du cadre budgétaire 2022.
- **Autorise** le directeur à signer des conventions de stages et des contrats d'apprentissage dans la limite du cadre budgétaire 2022.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le :

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Président



Eric Bruxelles